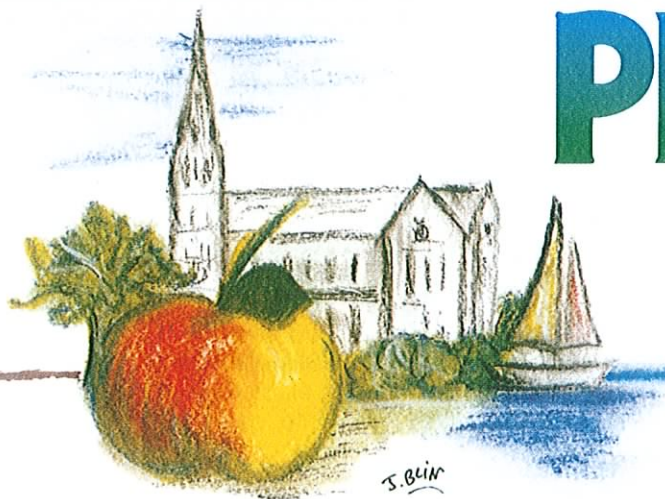


PLEUDIHEN

Village



RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2013 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2014.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

INSCRIPTION sur liste électorale jusqu'au samedi 31 décembre 2013. Les habitants de Pleudihen sur Rance peuvent demander leur inscription sur les listes électorales par internet. Cette démarche devient ainsi plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie. La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « inscription sur les listes électorales » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2014 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

(suite au verso...)

20/09/2013 n°1709

www.pleudihen.fr

Infos pratiques

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)

Médecin : 15 **Pharmacie** : 3237

Assistante sociale : RDV au
02.96.85.81.60

Association « Soleil et Sourires » :
contact Pleudihen : 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance :
02.96.83.38.64

Cabinet infirmier : 31 rue de Saint-Malo
02.96.88.28.57

Bibliothèque 02.96.88.20.55

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h / 14h-18h

Vendredi : 9h30-12h/14h-18h

Samedi : 9h30-12h30

📖 CLUB LECTURE - mardi 8 oct. (16h30-18h)

Les RENDEZ-VOUS à la Bibliothèque Inscription au 02.96.88.20.55

Samedi 14 septembre, une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents sont venus écouter POLANI, auteur de l'album jeunesse "la fugue de Doudou lapin". **Prochain RDV Conte par POLANI : samedi 28 septembre**, à partir de 11h pour découvrir la suite des aventures de la fée Moussette et Doudou Lapin.

CENTRE CULTUREL - EXPOSITION

"PASSION PHOTO A FLEUR D'EAU". Photographies de Polani jusqu'au 28 septembre 2013

Tri sélectif

Prochain ramassage des sacs jaunes dans les villages : **mardi 24 sept.**

ARRETE de CIRCULATION

Pour permettre la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux EU et EP par l'entreprise SADE CGTH - YFFINIAC, **la circulation sera interdite rue de Bellevue, de l'école Privée Notre Dame à la rue de Beaumarchais du lundi 23 septembre 2013 au vendredi 11 octobre 2013.** (L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu.)

CEREMONIE COMMEMORATIVE

La journée du 25 septembre a été instituée Journée Nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives.

La cérémonie qui témoignera la reconnaissance de la République Française envers les Harkis aura lieu le **MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013, à 11h :**

* Rassemblement au Monument aux Morts

* Dépôt de gerbe

* Lecture du message du Ministre délégué aux anciens combattants

BANQUET des AINES

Comme chaque année, la municipalité est heureuse d'offrir un moment de convivialité aux aînés de la commune à l'occasion d'un traditionnel banquet. Ce banquet animé de chants, d'histoires... aura lieu le **SAMEDI 28 SEPTEMBRE**, à partir de 12h, à la salle des fêtes de Pleudihen. Toutes celles et tous ceux qui ont plus de 65 ans sont invités gratuitement par la commune. Une participation de 15€ sera demandée aux autres accompagnants. Inscriptions jusqu'au jeudi 26 septembre en Mairie.

SAPEURS POMPIERS PLEUDIHENNAIS

LOTO - 21 septembre à 20h - salle des fêtes de Pleudihen.
Animation : Jacky. Nombreux lots.

STADE PLEUDIHENNAIS

Vendredi 20 Septembre 2013 - Championnat Foot LOISIR. Les 30 Ans et Plus : Possibilité d'une rencontre amicale. Reprise du championnat le 27.

Samedi 21 Septembre 2013 - Championnats jeunes de LIGUE. Journée : 02. Les U 15 A (DRH) reçoivent REDON Atlantique Vilaine 1, à 14h. Terrain synth. **Championnat JEUNES, de DISTRICT. Journée : 01. Les U 18 (D1)** reçoivent le FC DINAN LEHON 2, à 15h. Terrain synth. **Les U 15 B (D2)** se déplacent au GJ Pays de BROONS LANRELAS 2, à 15h30. **Foot à 9 de DISTRICT. Les U 13 A et U 13 B :** Entraînement de 10h à 12h. Terrain synth. **Ecole de Football. Les U11/U10, U9 /U8 et U7 /U6 :** Entraînement de 10h à 12h. Terrain synth.

Dimanche 22 Septembre - Championnats SENIORS de LIGUE et de DISTRICT. Journée : 02. Les Seniors A (PH) se déplacent à l'US LANGUEUX 2, à 15h30. **Les Seniors B (D2)** se déplacent au FC QUEVERT 1, à 15h30. **Les Seniors C (D3)** reçoivent l'AS Le HINGLE 1, à 15h30. Terrain synth. **Les Seniors D (D4)** reçoivent le FC FREHIEL PLURIEN 2, à 13h30. Terrain synth.

Les Amis du Patrimoine

RANDONNEE - Contact : P. Chouin : 02.96.83.33.43.

Vendredi 20 septembre - 9h - Départ Salle des Fêtes- Circuit de Saint Carné. (8 km. Durée : 2h30).

Rallye : Dimanche 22 septembre - RDV 9h - Salle des Fêtes. Prévoir pique-nique. Participation 5 €/équipement. Renseignements, Inscriptions : 06.63.62.15.41 marcelservin@yahoo.fr

ATELIER DANSE TRADITIONNELLE « LES ALOUETTES »

A partir du mercredi 25 septembre - changement d'horaire. Anciens et nouveaux sont amicalement attendus de **18h à 19h30** à la salle des fêtes.

BOURSE aux VETEMENTS - Jouets-Puériculture / Automne-Hiver. **Dépôt - mardi 8 octobre 2013**, de 9h à 17h30 (sans interruption). 20 articles par personne, chaussures comprises (propres, en bon état et repassés). 2€ par dépôt. **Vente - mardi 8 octobre de 18h30 à 20h30 et mercredi 9 octobre, de 9h à 16h.** Paiement en espèce souhaité. **Reprise - jeudi 10 octobre**, de 14h à 17h. Tout article non repris ce jour sera accueilli à l'association RJA

(suite de l'éditorial)

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2014 inclus. A partir du 21 janvier 2014, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;

- L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

PALET PLEUDIHENNAIS

CONCOURS de PALETS - le Samedi 14 septembre de 9h à 20h, le Palet Pleudihennais a organisé sur le terrain couvert derrière la salle des fêtes la 28^{ème} et dernière journée du championnat 2013 de palets piloté par le Club des Supporters des Palétistes de France (CSPF). **Résultats : Matin :** Doublette - 2 palets - 112 joueurs. Vainqueurs : TONDOUX D. (Cornillé 35) et MOREL A. (St Pierre La Cour 53). Finalistes : JOUZEL JP (Martigne Ferchaud 35) et GATEL A. (Vern sur Seiche 35). **Après-midi :** Doublette - 4 palets - 132 joueurs. Vainqueurs : TONDOUX D. (Cornillé 35) et MOREL A. (St Pierre La Cour 53). Finalistes : FROMONT Serge et Julien (Mézières sur Couesnon 35)

Programme du mois : Vendredi 20 à 20h30 : 2nde manche du Challenge Club 2013/2. **Vendredi 27** à 20h30 : Entraînement. Renseignements : Alain PRIEUR 02.96.88.23.75.

SERVICE JEUNESSE - Ouverture de l'accueil de loisirs (3-12 ans) et de l'espace Ados (collège-lycée) du lundi 21 oct. au vendredi 1^{er} nov.). Inscriptions à la mairie à partir du lundi 23 sept. La sortie au parc Disneyland Paris est complète.

AS PETANQUE - **Samedi 28 septembre** à 14h au terrain des sports - Coupe de France. Pleudihen reçoit Serant (56)

FETE DU BLE

Samedi 5 octobre à 20h30 - soirée bilan de la FETE DU BLE et du concert The Rabeats à la salle des Fêtes. Un repas sera servi pour tous les bénévoles qui le souhaitent avec une participation de 7€ par adulte et de 3 € par enfant. Le film de la Fête sera projeté au cours de la soirée. S'inscrire auprès des responsables de stands ou à l'Ecole Notre-Dame avant le 2 octobre. Menu adulte : apéritif, potage, langue de bœuf, fromage, dessert, café, boisson comprise. Menu enfant : jambon, ships, dessert, boisson comprise. **Le DVD de la Fête du Blé 2013 est arrivé.** Il dure deux heures. Il est disponible au prix de 20 € à l'école Notre-Dame, à la boutique Bertel, à la boulangerie Piguel, chez Corsaire, au Perroquet Vert ou au Bar de la Mairie.

COMITÉ des FETES - REPAS DES CLASSES 03

Dimanche 17 novembre 2013 à 12h - repas des classes 03. Réservation au 02.96.83.26.63, 06.08.25.71.49 et 02.96.83.24.70.